

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 98

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Politique Publique "Environnement, Développement Durable, Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 3ème répartition - Subventions aux associations

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
0413316456**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables et l'agenda 21. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette troisième répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations susnommées.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Subvention de Fonctionnement

Pour cette troisième répartition, ce sont 32 demandes de subventions déposées par 27 associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Hyeres, Mouriès, Rognac, Saint-Cannat, Arles, Peyrolles-en-Provence, Aubagne, Carnoux-en-Provence, Eyguieres, Fos-sur-mer, Fuveau, Istres, Lambesc, Le Rove, Miramas, Saint-Martin-de-Crau, Saintes Maries de la mer et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 243 660 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **178 400 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Subvention d'Investissement

L'association **Colinéo**, située sur la commune de Marseille, sollicite une aide d'un montant de 51 240,00 € pour la deuxième phase de la construction du bâtiment bioclimatique sur les terrains du Conservatoire des restanques, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport. Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **51 240,00 €**, correspondant à 22,7 % de la demande subventionnable s'élevant à 224 875,00 €TTC.

L'association **Atelier de l'environnement de la ville d'Aix en Provence et du Pays d'Aix**, située à Aix-en-Provence, souhaiterait renouveler son parc informatique et équiper une salle de formation. Le montant total du projet s'élève à 6 083 €TTC.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **5 000 €**, soit 82% de la dépense totale dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Adhésion au Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône

Depuis le mois d'avril 2017, le Département a mis en place un rucher pilote sur le toit du bâtiment A de l'Hôtel du Département. Ce projet intègre et illustre la stratégie

environnementale portée par la Collectivité, notamment en termes de réintroduction de la nature en ville et de soutien à la biodiversité.

Le Département, en tant que personne morale, est donc désormais enregistré comme « apiculteur » auprès du Ministère de l'agriculture. A ce titre, il vous est proposé d'adhérer au Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône, organisme, qui joue un rôle essentiel dans le domaine sanitaire et garantit, en collaboration avec les laboratoires départementaux, le respect des règles en matière de suivi de la santé des abeilles.

Le montant de la cotisation, pour 5 ruches, s'élève à 20 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **178 400 €** (soit : 45 600 € pour le secteur environnement, 36 100 € pour le secteur développement durable, 69 200 € pour le secteur énergie et 27 500 € pour le secteur animaux) ;
- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions d'investissement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **56 240 €** (soit : 51 240 € pour le secteur environnement, 5 000 € pour le secteur développement durable) ;
- de m'autoriser à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet ;
- de valider l'adhésion du Département au Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône, pour un montant de 20 €

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

